



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2001) 1537 final

Bruxelles, le 2 octobre 2001

DOCUMENT INTERNE

PROCÈS-VERBAL

de la mille cinq-cent-trente-septième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Breydel)

le mercredi 26 septembre 2001

(matin)

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1538ème réunion tenue à Strasbourg, le 2 octobre 2001.

Il comprend 18 pages.

Romano PRODI

Président

D. O'SULLIVAN

Secrétaire Général

TABLE DES MATIÈRES

Liste des participants	4-5
------------------------	-----

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2001) 1537/3; SEC(2001) 1434/2)	6
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2001) 1537).....	6
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1536ÈME RÉUNION DE LA COMMISSION (19 SEPTEMBRE 2001) (PV(2001) 1536 ; PV(2001) 1536, 2ÈME PARTIE)	6
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN	7
4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION 19 AU 20 SEPTEMBRE 2001 (SP(2001) 3105).....	7
4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS (SP(2001) 3123).....	7
4.3. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION DU GAP DU 20 SEPTEMBRE 2001 (SP(2001) 3127).....	7
5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2001) 991).....	9
6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE (SEC(2001)1412 À /3 ; SEC(2001) 1470)	9
INFRACTIONS (SEC(2001) 1412 À /3 ; SEC(2001) 1470)	9
7. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS	10
7.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2001) 1435 À /5 ; SEC(2001) 1436)	10

7.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES (SEC(2001) 1437)	10
7.3. PROCÉDURES D'HABILITATION APPROUVÉES (SEC(2001) 1438 À /5 ; SEC(2001) 1439 À /4).....	11
8. CAS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT (CE) N° 4064/89 DU CONSEIL RELATIF AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE CONCENTRATION (C(2001) 2861 À /5)	11
9. LETTRE RECTIFICATIVE N° 1 À L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2002 (SEC(2001) 1467 ET /2)	12
10. TRAVAUX DU CONSEIL (SI(2001) 983).....	13
10.1. CONSEIL EUROPÉEN EXTRAORDINAIRE (BRUXELLES, 21 SEPTEMBRE 2001) (SI(2001) 990).....	13
10.2. SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL « JUSTICE, AFFAIRES INTÉRIEURES ET PROTECTION CIVILE » (BRUXELLES, 20 SEPTEMBRE 2001) (SI(2001) 981).....	13
10.3. RÉUNION INFORMELLE « ECOFIN » (LIÈGE, 21, 22 ET 23 SEPTEMBRE 2001).....	14
11. DIVERS.....	17
11.1. RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE (RIGA, 28 SEPTEMBRE 2001) (SEC(2001) 1567)	17
11.2. AIDE D'URGENCE : AFGHANISTAN ET AUTRES – DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES.....	17
11.3. ENVIRONNEMENT - EXPLOSION D'UNE USINE PETROCHIMIQUE A TOULOUSE (21 SEPTEMBRE 2001)	18

Séance unique : mercredi 26 septembre 2001 (matin)

La séance est ouverte à 9h30 par M. le Président PRODI.

Etaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-président
Mme de PALACIO	Vice-présidente
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. NIELSON	Membre
M. VERHEUGEN	Membre
M. LAMY	Membre
M. BYRNE	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
Mme WALLSTRÖM	Membre
M. VITORINO	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Etaient excusés :

M. MONTI	Membre
M. FISCHLER	Membre
M. PATTEN	Membre

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

M. VAN HOOFF	Chef de cabinet de M. MONTI
M. PIRZIO-BIROLI	Chef de cabinet de M. FISCHLER
M. CHILD	Membre du cabinet de M. PATTEN

Assistent également à la séance

M. PETITE	Directeur général du Service juridique	
M. MANSERVISI	Chef de cabinet de M. le PRESIDENT	
M. FAULL	Porte-parole de la Commission	
Mme CORUGEDO STENEBERG	DG "Presse et communication"	
M. CANGA FANO	Membre du cabinet de Mme de PALACIO	Point 10
M. JACOB	Chef de cabinet de M. BUSQUIN	Points 1 à 10
Mme JOHANSSON	Membre du cabinet M. NIELSON	Point 11
M. CAVACO	Chef de cabinet de M. VITORINO	Point 11
M. GLYNOS	Chef de cabinet de Mme DIAMANTOPOULOU	Point 11

Le secrétariat était assuré par M. D. O'SULLIVAN, Secrétaire général, assisté de M. S. BISARRE, Directeur au Secrétariat général.

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

(OJ(2001) 1537/3; SEC(2001) 1434/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET

(SEC(2001) 1537)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 24 septembre 2001.

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1536^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION (19 SEPTEMBRE 2001)

(PV(2001) 1536 ; PV(2001) 1536, 2^{EME} PARTIE)

La Commission approuve les projets de procès-verbaux de sa 1536^{ème} réunion.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION 19 AU 20 SEPTEMBRE 2001

(SP(2001) 3105)

La Commission prend acte des informations qui lui sont communiquées relatives au déroulement de la session du Parlement européen du 19 au 20 septembre 2001 (cf. SP(2001) 3105).

4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS

(SP(2001) 3123)

La Commission approuve les propositions d'octroi des habilitations relatives aux suites à donner aux amendements présentés par le Parlement européen dans le cadre de la procédure de consultation (cf. la liste établie par le Secrétariat général, SP(2001) 3123).

4.3. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION DU GAP DU 20 SEPTEMBRE 2001

(SP(2001) 3127)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du Groupe des affaires parlementaires du 20 septembre 2001 (cf. SP(2001) 3127).

Elle examine plus particulièrement les points spécifiques suivants :

Préparation de la session plénière d'octobre I 2001

(Point 2 du compte-rendu du GAP)

La Commission, conformément aux règles en vigueur, autorise ses Membres compétents, en accord avec M. le PRÉSIDENT et Mme de PALACIO et, le cas échéant, les Membres associés, à prendre position sur les amendements demandés par le Parlement à l'égard de ses propositions.

Elle examine plus particulièrement les dossiers ci-après :

2ème lecture

- Rapport DE ROO, Evaluation et gestion du bruit ambiant, COM(2000) 468 – 2000/0194 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2001) 3097/2, qui conduit au rejet de certains amendements et à accepter en partie les amendements 40 et 41.

- Rapport McNALLY, Etiquetage relatif à l'efficacité énergétique des équipements de bureau, COM(2000) 18 – 2000/0033 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2001) 3103 qui conduit au rejet du seul amendement adopté en commission parlementaire, afin de faciliter la conclusion de ce dossier en deuxième lecture.

Habilitations

La Commission habilite, en vertu de l'article 13 de son règlement intérieur, Mme WALLSTRÖM, en accord avec M. le PRESIDENT, à adopter et à transmettre au Conseil, conformément à l'article 251.2.c du traité, dès que le Parlement se sera prononcé, son avis sur les amendements, assorti éventuellement d'une proposition modifiée, sur base de la ligne de conduite indiquée aux documents SP(2001) 3097/2 et SP(2001) 3103 pour les dossiers suivants :

- Rapport DE ROO, Evaluation et gestion du bruit ambiant, COM(2000) 468 – 2000/0194 (COD)
- Rapport McNALLY, Etiquetage relatif à l'efficacité énergétique des équipements de bureau, COM(2000) 18 – 2000/0033 (COD)

**5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
(SI(2001) 991)**

La Commission prend note des rapports présentés par le Secrétariat général sur les travaux du Comité des Représentants permanents.

Elle examine particulièrement les dossiers suivants :

**a) Projet de décision du Conseil instituant l'unité EUROJUST
(SI(2001) 971)**

La Commission demande à M. VITORINO d'insister auprès du Conseil JAI des 27 et 28 septembre 2001 pour que la Commission puisse avoir le rôle significatif prévu par le traité et d'éviter que, lorsque le Conseil examinera les articles constituant la partie structurelle du dispositif, le rôle de la Commission n'en soit dissocié.

**b) Services financiers à distance
(SI(2001) 964)**

La Commission habilite M. BYRNE et M. BOLKESTEIN, en accord avec M. le PRESIDENT, à appuyer le compromis de la Présidence pour faciliter un accord lors du Conseil « Marché intérieur/Consommateurs/Tourisme » du 27 septembre 2001.

**6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE
(SEC(2001)1412 À /3 ; SEC(2001) 1470)**

INFRACTIONS

(SEC(2001) 1412 À /3 ; SEC(2001) 1470)

A. DOSSIER REPORTÉ

La Commission adopte la décision reprise au document SEC(2001) 1412/3.

**B. DOSSIER REPORTÉ POUR INDISPONIBILITÉ DU TEXTE -
RÉGULARISATION**

La Commission adopte la décision reprise au document SEC(2001) 1470.

7. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS

**7.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES
(SEC(2001) 1435 À /5 ; SEC(2001) 1436)**

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 17 au 21 septembre 2001.

**7.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES
(SEC(2001) 1437)**

La Commission prend note des procédures écrites qui lui sont spécialement signalées, engagées pendant la période du 17 au 21 septembre 2001 :

Echéance le 25/09/2001

**E/2001/1922 – COM(2001) 529 Direction générale « Société de
l'information »**

Communication de la Commission relative à *e-Europe 2002* ; Accessibilité des sites Web publics et leur contenu.

Echéance le 28/09/2001

**E/2001/1932 – COM(2001) 536 Direction générale « Justice et
affaires intérieures »**

Livre vert sur l'indemnisation des victimes de la criminalité.

E/2001/1943 – C(2001) 2916

Direction générale « Commerce »

Décision de la Commission clôturant la procédure antidumping concernant l'importation des appareils récepteurs de télévision en couleur originaires de Turquie, accompagnée d'un rapport de la Commission au Conseil faisant suite à l'avis défavorable du comité antidumping.

7.3. PROCÉDURES D'HABILITATION APPROUVÉES

(SEC(2001) 1438 À /5 ; SEC(2001) 1439 À /4)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 17 au 21 septembre 2001.

**8. CAS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT (CE) N° 4064/89 DU CONSEIL
RELATIF AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE CONCENTRATION
(C(2001) 2861 À /5)**

La Commission :

- prend note du rapport final du Conseiller auditeur figurant au document C(2001) 2861 ;
- prend acte de l'avis du Comité consultatif en matière de concentrations d'entreprises, émis le 13 septembre 2001, tel que repris au document C(2001) 2861 ;
- adopte, dans la langue espagnole faisant foi, la décision reprise au document C(2001) 2861/4 et /5, déclarant la concentration envisagée compatible avec le marché commun et le fonctionnement de l'accord EEE, sous condition du respect des engagements exposés dans ladite décision ;

- habilite le Membre de la Commission responsable de la concurrence à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation des engagements, conformément à l'article 1er de la décision.

Cette décision fera l'objet d'une publication au Journal officiel des Communautés européennes (dans une version expurgée des secrets d'affaires) dans les langues officielles de la Communauté.

9. LETTRE RECTIFICATIVE N° 1 À L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2002 (SEC(2001) 1467 ET /2)

A l'issue de la présentation par Mme SCHREYER des grandes lignes du dossier, la Commission approuve la communication reprise au document SEC(2001) 1467 en vue de sa transmission au Conseil et au Parlement européen.

La Commission prend acte d'une proposition de M PATTEN visant à mettre en place un dispositif de communication sécurisé pour assurer le maintien de contacts entre le siège, les autres institutions impliquées dans la gestion de situations de crise et les délégations dans les pays tiers à risque.

A la lumière des conclusions du Conseil Européen du 21 septembre quant à la nécessité de développer et de rendre opérationnelles au plus vite la PESC et la PESD, la Commission souscrit à la priorité politique de cette initiative. Elle invite la DG RELEX et la DG BUDG, sous l'autorité, respectivement, de M. PATTEN et Mme SCHREYER, à poursuivre l'examen technique du dossier afin de mieux préciser les coûts et le calendrier de sa mise en œuvre, étant entendu qu'il conviendra en tout état de cause de veiller à ce que les crédits nécessaires ainsi identifiés soient disponibles en 2002.

10. TRAVAUX DU CONSEIL

(SI(2001) 983)

10.1. CONSEIL EUROPÉEN EXTRAORDINAIRE (BRUXELLES, 21 SEPTEMBRE 2001)

(SI(2001) 990)

M. le PRESIDENT informe le Collège sur le déroulement de la réunion extraordinaire du Conseil européen du 21 septembre 2001, dont il souligne le caractère très consensuel.

Il rappelle la nécessité pour la Commission d'assurer un suivi particulièrement attentif de l'évolution de la situation et indique qu'à cette fin, une cellule de coordination va être mise en place au sein de la Commission sous l'autorité du Secrétariat général. En outre, le cabinet du PRESIDENT veillera, en liaison avec les cabinets directement impliqués, à la progression des dossiers prioritaires, par exemple dans le domaine des transports ou de la justice et des affaires intérieures.

M. le Président PRODI précise également que la préparation du rapport destiné au Conseil européen de Gand du 19 octobre prochain devra s'effectuer en pleine collaboration entre les Commissaires concernés.

10.2. SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL « JUSTICE, AFFAIRES INTÉRIEURES ET PROTECTION CIVILE » (BRUXELLES, 20 SEPTEMBRE 2001)

(SI(2001) 981)

M. VITORINO fait rapport sur les délibérations du Conseil JAI du 20 septembre 2001.

Il note que le débat sur la proposition de décision-cadre sur le terrorisme a montré un large consensus ; celui relatif à la proposition de décision-cadre sur le mandat d'arrêt européen laisse entrevoir des difficultés, dues notamment à la réticence de certains Etats membres à abandonner le principe de la double

incrimination, et aux problèmes constitutionnels que peut poser l'extradition des nationaux pour certains d'entre eux.

Il fait le point des implications diverses de la situation créée par les attaques terroristes du 11 septembre et les mesures de sécurité/sûreté prises ou envisagées depuis lors : remise en cause des accords de Schengen sur la suppression des frontières intérieures ; politique d'immigration / réactions racistes ou xénophobiques dans la population ; évolution des relations avec les Etats-Unis, notamment dans le domaine de la protection des données personnelles ; lutte contre le financement du terrorisme (possibilité de geler les avoirs des personnes suspectées de terrorisme ; enquêtes sur le blanchiment d'argent dans tous les paradis fiscaux quelle que soit leur implantation géographique).

M. le PRESIDENT clôture ce débat en insistant tout particulièrement sur la nécessité de préserver l'acquis de Accords de Schengen d'une part, et d'agir dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme.

10.3. RÉUNION INFORMELLE « ECOFIN » (LIÈGE, 21, 22 ET 23 SEPTEMBRE 2001)

M. SOLBES fait rapport sur le déroulement de la réunion informelle des Ministres ECO-FIN les 21, 22 et 23 septembre 2001.

Il passe en revue les principaux thèmes évoqués :

- situation économique : confirmation des analyses antérieures sur les perspectives de croissance aux Etats-Unis et en Europe ; préoccupations relatives au respect du Pacte de stabilité dans les Etats membres ;
- actions contre le financement du terrorisme : le contenu de la déclaration adoptée a été repris dans les conclusions du Conseil européen du 21 septembre 2001 ;

- préparatifs pour la mise en circulation des pièces et des billets en Euros ; rapport demandé à la Commission en vue de la réunion du Conseil européen de Gand ;
- assurances pour les compagnies aériennes : les Ministres ont adopté des principes directeurs pour les interventions que les Etats membres pourraient être amenés à faire dans des cas de force majeure ;
- mondialisation : la Commission est chargée de préparer une étude dont les termes de référence seront préparés par le Comité économique et financier et soumis au Conseil ECO-FIN du 16 octobre 2001 ; un premier rapport sur ces travaux sera soumis au Conseil ECO-FIN du 14 décembre 2001.

M. BOLKESTEIN fait état des discussions intervenues dans le domaine de la fiscalité (taxation des revenus de l'épargne, application de la TVA au commerce électronique, taxation de l'énergie et taxe TOBIN) ainsi que sur le blanchiment de capitaux.

Il souligne que des progrès sont escomptés sur les dossiers de la taxation des revenus de l'épargne et sur le blanchiment des capitaux.

En ce qui concerne la taxe TOBIN, les Ministres ont chargé le Comité économique et financier d'élaborer les termes de référence d'une étude qui pourrait être confiée à la Commission.

Mme SCHREYER informe la Commission sur l'accueil favorable réservé par les Ministres à l'exposé qu'elle a fait, au cours du déjeuner, sur le coût de l'élargissement.

Elle précise qu'elle a mis en lumière que, malgré l'ajustement des hypothèses retenues dans l'Agenda 2000 et dans l'accord de Berlin sur les Perspectives financières (10 Etats membres à partir de 2004, au lieu de 6 à partir de 2002 sans nouvelle adhésion jusqu'en 2006), les enveloppes financières arrêtées à Berlin demeurent suffisantes jusqu'en 2006, date d'expiration de la validité des perspectives financières pluriannuelles.

Mme de PALACIO, se référant aux délibérations des Ministres des finances sur les assurances pour les compagnies aériennes, souligne la nécessité pour la Commission d'éviter que les interventions éventuelles des Etats membres ne faussent les conditions de concurrence entre les compagnies européennes, et ne mettent les compagnies aériennes européennes en situation de faiblesse par rapport à leurs concurrentes américaines.

Elle précise qu'elle a organisé une première réunion avec les représentants des principales compagnies aériennes le 20 septembre 2001 au cours de laquelle différents sujets ont été abordés concernant la préservation de la situation concurrentielle de ces compagnies (assurance, fiscalité, ajustement de capacité, partage des coûts pour l'introduction de mesures de sûreté).

Elle annonce que le Groupe ad hoc pluridisciplinaire, créé par le Conseil « Transports » lors de sa réunion extraordinaire du 14 septembre 2001, comprendra des experts des Ministères des finances des Etats membres, qui examineront plus particulièrement les mesures d'ordre économique à prendre à l'égard de ce secteur. Le rapport de ce Groupe sera remis à la Commission le 10 octobre 2001 en vue de son examen par le Conseil « Transports » le 15 octobre 2001.

M. BYRNE fait état de certaines préoccupations sur la capacité de l'Union européenne à protéger les populations contre d'éventuelles attaques à l'aide d'armes chimiques ou bactériologiques (bio-terrorisme). Il souligne la nécessité de doter l'Union de structures de surveillance et d'un système d'alerte et de riposte rapide. Il préconise une intensification de la coopération entre la Communauté et l'OMS d'une part, et le Centre d'Atlanta (USA) de lutte contre les maladies d'autre part.

11. DIVERS

11.1. RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE (RIGA, 28 SEPTEMBRE 2001)

(SEC(2001) 1567)

La Commission autorise M. LIIKANEN à souscrire à la Déclaration, reprise au document SEC(2001) 1567, qui sera adoptée par le Conseil des Etats de la Mer Baltique lors de leur réunion, au niveau ministériel, à Riga le 28 septembre 2001, en vue de renforcer la position de cette région dans le secteur des technologies de l'information.

11.2. AIDE D'URGENCE : AFGHANISTAN ET AUTRES – DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES

M. NIELSON expose les difficultés particulières auxquelles les actions humanitaires se heurtent pour l'assistance à la population et aux réfugiés d'Afghanistan.

Sur le plan budgétaire, il indique que l'Afghanistan a déjà bénéficié d'une aide d'un montant de 23 millions d'Euros en 2001 et qu'une aide supplémentaire est sur le point d'être décidée par habilitation pour un montant de 4 millions d'Euros.

Etant donné que les crédits de l'exercice 2001 ont déjà été engagés à hauteur de 90%, il propose de faire appel à la réserve d'urgence pour un montant de 50 millions d'Euros afin de faire face aux besoins respectifs de l'Afghanistan et des pays limitrophes d'Asie centrale (25), du nord Caucase (15) et de l'UNWRA (10).

La Commission charge Mme SCHREYER d'examiner cette proposition en liaison avec M. NIELSON et M. PATTEN.

**11.3. ENVIRONNEMENT - EXPLOSION D'UNE USINE PETROCHIMIQUE
A TOULOUSE (21 SEPTEMBRE 2001)**

Mme WALLSTRÖM rappelle les dégâts, humains et matériels, causés par l'explosion d'une usine de produits chimiques (A.Z.F.) dans l'agglomération toulousaine le 21 septembre 2001.

Elle note que la Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (dite Directive « SEVESO II ») était déjà en cours de révision suite aux accidents d'ENSCHEDÉ (Pays-Bas) et de BAIA MARE, et qu'une mise à jour supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire suite à ce dernier accident.

*

* *

La réunion est close à 11h00